

de l'Education nationale n° 14 du 13 juillet 1959 (BO de l'Education nationale n° 40 du 20 novembre 1959) au
toujours les collectivités locales à attribuer une indemnité aux fonctionnaires de l'Enseignement Technique
assurant en sus de leur service normal les cours municipaux.

Du la circulaire du 14 novembre 1951 (BO de l'Education nationale n° 40 du 20 novembre 1951) fixant
à 8,31 NF le taux des heures supplémentaires applicable aux professeurs des collèges d'Enseignement Technique
à compter du 1er novembre 1951.

Du avis de la Commission des Finances

Deinde

de porter à 8,67 NF à compter du 1^{er} janvier 1952 la
rénumération horaire des professeurs du collège d'enseigne-
ment Technique de Royan qui assument les cours profes-
sionnels municipaux et dont la liste est la suivante :

Maurin Pierre	PEG. Sciences 14, Rue Thau du Ray à Royan	
Cenot Claude	PEG. Sciences Rue Alsace Lorraine à Royan	
Guillemot Edmond	PEG. Lettres 16, Rue de la Corniche	
Graulier René	PEG. Lettres Rue des Barrières	
Le Guiff Francis	PETT. Destrin 8, Rue Gambetta	
Le Guiff. Pierre	" " 8, Rue Gambetta	
Saintemarie Maurice	" " Chemin du Thau	
Hivellaz Gilbert	PTA électricité 125, B ^e Gambetta	
Clucher René	PTA Peinture 113, Rue des Jardins	
Finecau	PTA Mécanique 8, Rue H. Garnier	
Martin Louis	PTA fer B ^e de la Marine	
Chibaud Adrien	PTA Plomberie B ^e Chauplain	
Laglairis Henri	PTA 35 Rue Tonaille et force	
Varis Jean	PTA mepla 37, B ^e Chauplain	
Durand Georges Professeur EP	37, B ^e Louis Carr	

appelé 63
62.0

dit que le règlement de ces indemnités sera
effectué sur les crédits ouverts à ce sujet au budget
communal de 1952 (ch. XX article 8).

Approuvé à l'unanimité

II - Rappel sur traitements pour certains fonctionnaires communaux.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'un certain nombre de fonctionnaires
communaux peuvent prétendre à un rapprochement de leur